

<p><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p>-----</p> <p><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT</b> <small>Numéro de fichier le</small> <b>70926-312_2017-DE</b></p> <p align="center"><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 26 Septembre 2017</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 312/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>26 Septembre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p><b>Date de convocation :</b> 20 septembre 2017</p> <p><b>Présents :</b> Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : Acquisition foncière Sur Lyand**

Dans la perspective d'un aménagement du parking de Sur Lyand, il est proposé que la CCUR se porte acquéreur de la parcelle, Section F, « 133 Grange du Pré Henry » d'une contenance de 31 0 12 ca au prix de 0,50 €/m2 soit 1556 € net de taxes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Le Président à signer tous documents et à honorer les charges (géomètres, frais notariés).

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul COTTERLAZ-RANNARD**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2017

Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-312\_2017-DE